



LE GEANT ANDY
PREMIER GEANT REPRESENTANT LES PERSONNES HANDICAPEES
DANS LES FETES ET LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Objet : Convention de prêt du géant ANDY

Entre l'association *LES AMIS D'ANDY*, domiciliée au 140 rue du 8 mai à FRESSAIN (59234), représentée par sa présidente, Mme Michèle Desenfant et

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet

L'organisateur engage la participation du géant *ANDY* dans l'événement intitulé :

Cet engagement est accordé aux conditions précisées dans les articles suivants.

Article 2 : Obligations

L'association assure le transport du géant *ANDY* jusqu'au lieu de l'événement puis son portage et son déplacement au sein de l'événement.

L'organisateur assure un lieu de stationnement sécurisé pour le véhicule

Durant l'événement, l'organisateur assure le service général et la prise en charge d'*ANDY*. L'organisateur s'engage également à trouver pour le géant *ANDY* un lieu abrité et en sûreté aux dimensions adéquates en cas d'intempéries.

Pour information, le géant Andy mesure 2m40 de hauteur, 90cm de large, et pèse 70 kg.

Article 3 : Coût et règlement

L'organisateur s'engage à régler à l'intervenante la somme de

Ce règlement s'effectuera en un versement par chèque à l'ordre de l'association *LES AMIS D'ANDY*, le jour de l'événement au plus tard.

L'association « les amis d'Andy » adressera une facture à l'organisateur sous forme de demande de règlement référée à la présente convention.

Article 4 : Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation, au déroulement de l'événement objet de la présente convention. Ces assurances couvrent sa responsabilité civile et financière.

Article 5 : Dispositions particulières

Une attention particulière au géant pour le sortir et le rentrer dans le master (tête et mains à ne pas abîmer)

Fait à FRESSAIN le.....

Pour l'organisateur,

Pour l'intervenante,
Association *Les Amis d'Andy*
Mme Michèle Desenfant

Tarification :

- **Forfait minimal (base) : 300€**

(Détail : Déplacement : 150€/ Amortissement du géant Andy (fabrication et entretien) : 150€)

- + **Intervention du géant avec ses accompagnateurs : 100€**

- Supplément en fonction du nombre d'accompagnateurs d'*Andy* et du type de prestation

- Supplément en fonction du déplacement au-delà de 150 kms aller-retour : 0.60€ le kilomètre

Les Amis d'Andy, association régie selon la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Douai le 12 janvier 2005, enregistrée sous le numéro de dossier : W59300252, et publiée au J.O. le 19 février 2005. N° SIRET 49220203100018